

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2017

Présents : Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel PELLEQUER, Michel BOULANGER, Bernadette RABIAU, Pascale FILLIAU, Isabelle MERCIER, Mireille ROUSSEAU

Absents : Hervé CHAPELON

Excusés : Néant

Représentés : Néant

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

Approbation du compte-rendu du conseil Municipal du 16 décembre 2016

Adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

M. le Maire propose à l'assemblée l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux d'aménagement au hameau de la Planche

Adopté à l'unanimité

1. Baux communaux : détermination des loyers pour l'année 2017

Présentation de la demande du locataire du logement « La Cure niveau 2 ». Il sollicite une réduction de loyer en rapport de la réduction de surface louée ; surface récupérée par la mairie pour les sanitaires du bureau d'information touristique.

Fixation des loyers à compter du 01/01/2017 comme suit :

Maison Fratto :	La Cure :
361.50€ par mois pour le logement de droite	Niveau 1 : 417.81 € par mois
439.00€ par mois pour le logement de gauche	Niveau 2 : 377.81€ par mois

Adoptée à l'unanimité

Mireille ROUSSEAU, arrivée à 20h45 peut prendre part aux débats et votes qui suivent.

2. Réhabilitation du réseau d'AEP de plusieurs secteurs de la commune - Attribution du marché de travaux

Suite à la consultation des entreprises intervenue jusqu'au 20/12/2016, le marché public est attribué au groupement solidaire AB Travaux Services (mandataire) et ROUVIERE Francis (cotraitant) pour un montant de 329 677.50€ HT (montant inférieur à l'estimation initiale du maître d'œuvre).

Adoptée à l'unanimité

3. Domaine communal : Déclassement de foncier

Le Maire rappelle que la commune souhaite acquérir les terrains qui se trouvent autour du site du Bocard et ceux qui servent aujourd'hui de parking pour le point de baignade. Il précise que lesdites parcelles appartiennent au propriétaire du Moulin de la Planche qui souhaite le déclassement de la partie du chemin communal qui jouxte sa propriété. Ce chemin Communal ne semble pas être utilisé et se trouve dans un état de délabrement avancé. Il possède un autre accès par Polimies Basses.

Après vérification de l'appartenance de ce chemin au domaine communal ou public de la commune, un compromis de vente sera établi avec clauses suspensives à :

- 1- Enquête publique si le chemin est du domaine public, ce qui entraînera la prolongation de six mois de la durée du compromis et nécessitera la nomination d'un commissaire-enquêteur.
- 2- Déclassement effectif de la portion du chemin jouxtant les parcelles F 838 et F 839 si ce chemin est du domaine communal.

Adoptée à l'unanimité

4. Voirie : Adhésion à un groupement de commandes

Considérant l'intérêt pour la commune et communauté de communes, ainsi que le syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère (SDEE), à mutualiser leurs projets respectifs de voirie et de génie civil de réseaux divers.

- Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de voirie et de génie civil de réseaux divers,
- Désignation le SDEE comme coordonnateur du groupement et lui confier la charge de mener l'ensemble des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

Adoptée à l'unanimité

5. Développement local : Hébergement passerelle

L'Association Territoriale Causse Cévennes (ATCC) ambitionne la mise en œuvre d'une dizaine d'hébergements passerelle à travers le département. Destiné en priorité à l'accueil des porteurs de projets qui souhaitent s'installer en Lozère, l'hébergement meublé est mis à disposition gracieusement par la mairie.

Véritable opportunité pour la commune de Vialas, cet hébergement pourrait également servir occasionnellement pour les stagiaires ou intervenants professionnels venant de loin.

A ce jour, il s'agit d'une déclaration d'intention et nullement d'envisager l'utilisation à cette fin d'un logement communal. M. le Maire se propose prendre contact avec différents propriétaires d'appartements meublés rarement ou jamais occupés.

- Validation du principe d'un hébergement passerelle sur la commune de Vialas,
- Décision de se porter candidat pour ce programme à échelle départementale,
- Autorisation au Maire à contractualiser un bail locatif sur la commune et à signer tous documents afférents à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

6. Finances : Ouverture anticipée de crédit d'investissement

A partir de l'exercice 2017, le budget sera ventilé par opération. Pour passer d'un vote par chapitre à un vote par opération pour le budget 2017, aucun reste à réaliser ne sera repris.

Considérant que les investissements engagés en 2016 ne sont pas terminés et que des dépenses interviendront entre le 1er janvier et le vote du budget 2017,

L'assemblée ouvre, par anticipation, des crédits d'investissement au budget 2017 ci-après énumérés et précise que les crédits seront inscrits au budget 2017 lors de son adoption.

Opération	Article	Montant
Opération 139 - Acquisition de matériel, outillage et mobilier divers	2128 - autres agencements de terrains	3 000.00
	21578 - autre matériel et outillage voirie	1 000.00
	2184 - mobilier	1 000.00
Opération 145 - Acquisition de terrains	2111 – terrains nus	40 000.00
Opération 146 - Travaux de voirie divers	2151 - réseau de voirie	5 000.00
	2315 - Installation, matériel et outillage	1 000.00
Opération 147 - Bâtiments communaux	2313 – constructions	2 000.00
Opération 153 - Aménagement de Village	2315 - Installation, matériel et outillage	1 000.00
Opération 173 - Nouveau cimetière	2031 – Frais d'études	2 000.00
Opération 175 - Nouvelle école primaire	2313 – constructions	454 700.00
	2183 - Matériel de bureau et informatique	6 000.00
	2184 – mobilier	50 000.00
	2188 – Autres immobilisation corporelles	3 000.00
Opération 177 - Aménagement de parking	2158 – Autres installations, matériel et outillage de voirie	2 000.00
	2315 - Installation, matériel et outillage	3 000.00
Opération 178 - Aménagement de la mine du Bocard	2031 – Frais d'études	10 000.00
	2312 - Agencements et amgt de terrains	20 000.00
	2315 - Installation, matériel et outillage	10 000.00
Opération 179 - Toiture du temple	2313 - construction	40 000.00
Opération 180 - Chaufferie MTL/école	2313 - construction	101 550.00
Opération 181 - Mise en place PLU	202 - Frais de réalisation doc urbanisme	2 000.00
Opération 183 - Épisode Cévenol 2014	2315 - Installation, matériel et outillage	10 000.00
Total		768 250.00

Adoptée à l'unanimité

7. Finances – Subvention à l'ASA DFCI

Depuis plusieurs années les communes confient des travaux de débroussaillage aux Contrats verts gérés par l'ASA-DFCI du Canton de Pont de Montvert.

Afin de soutenir ces actions, il est accordé à l'association ASA-DFCI une subvention de 9 182.51 € pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

8. Enfance / Jeunesse – Tarifs garderie

Afin d'évoluer d'un accueil garderie vers un d'Accueil de Loisir sans Hébergement (ALSH) et suivant les critères de la branche famille de la Caisse Communes de Sécurité Sociale (CCSS), il est nécessaire d'avoir au moins deux tarifs différents tenant compte de la non-imposition ou du quotient familial. Actuellement, le tarif est de 10 € par trimestre et par enfant et 6 € par enfant supplémentaire.

Les tarifs forfaitaires applicables au 1^{er} septembre 2017, sont fixés comme suit :

- tarif à 12 euros pour le premier enfant et 9€ pour le(s) suivant(s)
- tarif à 10 euros pour le premier enfant des familles qui perçoivent l'allocation de rentrée et 8 € pour le(s) suivant(s)

Considérant l'intérêt personnel et professionnel qu'elle peut avoir dans cette affaire, Vanessa ALBARET ne prend pas part aux débats et vote de ce point.

Adoptée, vote pour : 8 contre : 0 abstention /non votant : 0 Présent non votant : 1

9. Culture – Renouvellement de la convention avec l'association Champ-Contrechamp

Convention de partenariat à renouveler avec l'association Champ-contrechamp qui organise le festival de films documentaires de Lasalle. Convention annuelle pour un montant de 800 €.

Adoptée à l'unanimité

10. Avancement des projets en cours :

- École primaire : la rentrée pour Pâques semble se confirmer et donc les commandes de mobilier et de matériel doivent se faire rapidement.
- AEP : un courrier a été adressé aux personnes dont le compteur doit être déplacé de l'intérieur à l'extérieur du bâtiment ou dont le terrain doit être traversé.
- STEP : La commune a l'obligation préfectorale de mettre en conformité sa station d'épuration. Après les travaux de la phase 1 et présentation du nouveau projet (dossier consultable en mairie), la phase 2 peut être approuvée et lancée.

Pour mener à bien ces travaux, une consultation d'entreprises est lancée, par recours à un marché public en procédure adaptée de conception-réalisation. Le choix de cette procédure se justifie par des motifs d'ordre technique nécessitant l'association des entrepreneurs aux études menées pour les travaux. Un jury sélectionnera un maximum de cinq candidats pouvant déposer une offre. Le jury sera composé de membres à voix délibérative et consultative et, indépendants des candidats. Une prime de 1000 € ht sera attribuée à chaque équipe à la remise des offres reconnues recevables. Le calendrier de consultation sera réparti de février à avril 2017. Le maximum de subventions publiques et/ou privées sera sollicité pour le financement de cette opération.

Adoptée à l'unanimité

- Ancienne gendarmerie : Etude d'une éventuelle remise en état de ce bâtiment a été effectuée avec le CAUE. Une rencontre est à organiser avec le Directeur de la SA HLM Lozère Habitations pour négocier le montant de reprise des locaux.

11. Informations au conseil :

1. **Communauté de Communes** : compte-rendu dernier Conseil Communautaire et de la réunion du bureau.
 - Concernant les OM, la compétence est entrée de plein droit au 01/01/2017 à la communauté de communes. Dans le cadre de ce transfert de compétence, les démarches sont engagées pour le

transfert des moyens humains, matériels et immatériels avec l'élaboration d'une convention définissant les modalités afférentes à cette passation d'activité à la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

- A la demande de M. le Maire, il a été ajouté à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire, l'ouverture d'un siège supplémentaire de Vice-Président sur le Pôle du Pont de Montvert. Dans ce cas, Michel REYDON serait candidat.

- Différentes commissions existent et sont ouvertes aux conseillers municipaux. M. le Maire demande aux conseillers de lui préciser rapidement dans quelle(s) commission(s) ils souhaiteraient siéger.

2. **Arrêtés de délégation aux adjoints** : seront mis en œuvre très prochainement

3. **Attribution de l'aide Européenne FEDER** pour la chaufferie de l'école pour un montant de 52 720,26 €.

4. **Conseil Départemental.** Attribution d'une subvention à hauteur de 5232 € du Conseil Départemental destiné à la remise en état des dégâts causés par les intempéries de 2015.

5. **Hôpital de Ponteil.**

Un questionnaire destiné aux habitants du secteur de l'Hôpital de Ponteil a été distribué par plusieurs municipalités à leurs administrés. Cette démarche est initiée par le Comité de défense des services publics et des usagers dans les Hautes Cévennes, la ligue contre le cancer (antenne des Hautes Cévennes) et l'association V.I.E. En outre les communes de Vialas, issue de l'ancienne CCHC, et les communs membres de la Communauté de Communes de Villefort, soutiennent cette démarche.

M. le Maire propose de distribuer ce questionnaire avec la Lettre Municipale. Cette demande a été formulée lors de la réunion publique qui s'est déroulée à Vialas le 13 janvier dernier. Il sera également mis en ligne sur le site et via la newsletter.

6. **Devis plaque cimetière.**

L'artisan de Vialas qui avait été contacté pour créer une plaque pour la partie du cimetière qu'on nomme « carré des indigents » nous a fait savoir qu'il arrêterait son activité. Un nouveau professionnel a été contacté qui nous a proposé un panneau sur pied pour un devis de 1448€ HT. Il est convenu de demander un devis à d'autres fournisseurs.

7. **Prolongation contrats agents**

Deux agents contractuels arrivent au terme de leur contrat. M. le Maire aura sous peu un entretien d'évaluation avec ces deux agents. Il souhaiterait pouvoir reconduire ces contrats.

8. **Démission de Hervé CHAPELON**

Par courrier daté du 17 janvier 2017 et reçu le 20 courant, Monsieur CHAPELON signifie à Monsieur le Maire sa volonté de démissionner de son siège de conseiller municipal et de troisième adjoint. Après en avoir informé le Conseil Municipal et regretté cette décision, Monsieur le Maire prend acte de celle-ci.

12. **Hameau de la Planche : Travaux d'aménagement**

Il est rappelé que le projet d'aménagement du Hameau de la Planche a été lancé lors de la précédente mandature et des engagements ont été pris avec les habitants du hameau de la Planche ; engagements que la municipalité actuelle a décidé de mener à terme.

Plusieurs types de travaux sont prévus sur ce chantier :

- Faciliter la mise en place d'un dispositif d'assainissement individuel regroupé,
- Réaménager le réseau d'eaux pluviales,
- Améliorer le réseau d'eau potable,
- Mettre en discrétion le réseau électrique avec le soutien du SDEE,
- Mettre en discrétion le réseau téléphonique avec le soutien du SDEE.
- Mettre en place de bandes structurantes.

L'assemblée autorise le maire à lancer les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération,

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 22h56.